

DECRET N° 94-122 du 25 Avril 1994

Chargeant Monsieur Rigobert O. LADIKPO, Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises de l'intérim de Monsieur Aurelien HOUSSOU, Ministre de l'Energie des Mines et de l'Hydraulique pour compter du 17 Avril 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 17 Avril 1994 Monsieur Rigobert LADIKPO, Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises est chargé de l'intérim du Ministre de l'Energie des Mines et de l'Hydraulique pendant l'absence de Monsieur Aurelien HOUSSOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 25 Avril 1994

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation, le Ministre d'Etat,


Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 ME 4 SGG 4 MEMH-MIPME 4 AUTRES
MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-